

 L'avenir se construit ensemble	<b>Avens</b>	<b>DIRECTION GENERALE</b>	<b>Réf : 10-DGRH</b>
		<b>NOTE DE DIRECTION GENERALE</b>	<b>2025</b>
		Cotisations Complémentaire Santé	<b>Page 1/1</b>

## NOTE DE DIRECTION GENERALE

**Objet : Cotisations Complémentaire Santé 2026**

**Destinataires : Ensemble du personnel**

Toulon, le 29.12.2025

Chers collaboratrices, chers collaborateurs ;

Nous souhaitons vous informer de l'évolution de la cotisation liée à notre mutuelle santé à compter du 1er janvier 2026.

**Cotisation et évolution :**

La cotisation passe de 64,76 € à 66,08 € par mois, soit une augmentation de seulement 1,32 €.

La part salariale s'élève désormais à 33,04 € (contre 32,38 € auparavant).

Cette légère hausse s'explique uniquement par l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale (qui passe à 4005 €), les taux de cotisation restant inchangés.

**Pourquoi cette augmentation est maîtrisée :**

La Direction a fait le choix de maintenir l'adhésion à l'offre conventionnelle de la complémentaire santé prévue par la CCN 66, en partenariat avec Harmonie Mutuelle.

Cette décision permet de maîtriser l'évolution des cotisations et d'éviter les hausses importantes constatées sur le marché en 2026.

**Montant des cotisations 2026 :**

Vous trouverez ci-dessous le montant des cotisations pour l'année 2026.

<b>2026</b>	salarié	conjoint	enfant
Base	66,08 €	71,29 €	36,85 €
Option 1	15,62 €	15,62 €	8,81 €
Option 2	35,64 €	35,64 €	20,43 €

<b>2026</b>		<b>Base</b>	<b>Option 1</b>	<b>Option 2</b>
<b>Salarié seul</b>	33,04 €	/	15,62 €	35,64 €
<b>Salarié + 1 enfant</b>	33,04 €	36,85 €	61,28 €	92,92 €
<b>Salarié + 2 enfants</b>	33,04 €	73,69 €	106,93 €	150,19 €
<b>Couple</b>	33,04 €	71,29 €	102,53 €	142,58 €
<b>Couple + 1 enfant</b>	33,04 €	108,14 €	148,19 €	199,85 €
<b>Couple + 2 enfants</b>	33,04 €	144,98 €	193,84 €	257,12 €

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Olivier BLONDEAU  
Directeur Général  
Avens

